
DECRET N° 90-115 du 21 Juin 1990

portant nomination à des fonctions au sein de la Commission Nationale chargée de la Vérification des Biens de diverses personnalités Politiques, Administrative ou Financières.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU l'Ordonnance N° 90-004 du 1er Mars 1990 portant création du Haut Conseil de la République ;
- VU le décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le décret N° 89-422 du 1er Décembre 1989 portant création d'une Commission Spéciale chargée de la Vérification des Biens des Responsables du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et de l'Etat ;
- VU le décret N° 90-112 du 18 Juin 1990 chargeant Son Excellence Monseigneur Isidoré de SOUZA, Président du Haut Conseil de la République, de l'intérim du Président de la République pour compter du 18 Juin 1990 ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Juin 1990.

DECRETE :

Article 1er. - Sont et demeurent abrogées, les dispositions du décret N°89-422 du 1er Décembre 1989 portant création d'une Commission Spéciale chargée de la Vérification des Biens des Responsables du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et de l'Etat.

Article 2.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au sein de la Commission Nationale chargée de la Vérification des Biens de diverses personnalités politiques, administratives ou financières, créée par décret N° 00-414 du 21 juin 1990 :

PRESIDENT de la Commission : Henri AMOUSSOU KPAKPA, Magistrat ;

1er Vice-Président : Lucien d'ASSOMPTION, Inspecteur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en retraite ;

2ème Vice-Président : Paul GONCALVES, Inspecteur des Finances en retraite ;

Rapporteurs : - Taofick TOUKOUROU, Inspecteur Général des Finances ;
- François AGONVINON, Officier de Police Judiciaire ;

Sécrétaire : Laurent AHOUANNOU, Officier de Police Judiciaire

Sécretaire Adjoint : Hyppolite AGOLI-AGBO, Administrateur des Douanes ;

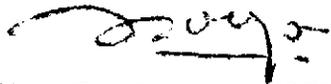
Membres : - Berthe GOUDJO née HOUEGBAN, Administrateur des Impôts ;
- Sébastien AMETEPE, Officier de Police Judiciaire ;
- Max FALADE, Architecte en retraite ;
- Assoumanou ALANDA, Administrateur des Douanes ;
- Chabi GONPASSOUNON, Administrateur des Impôts ;
- Bré Innocent ABALLO, Officier de Police Judiciaire ;
- Dantolou BONI, Officier de Police Judiciaire ;
- Fatima LIADI, née BACHAROU, Administrateur du Trésor ;
- Marcel Gérard AGBOTON, Inspecteur Général d'Etat en retraite
- Alphonse ALAPINI, Architecte.

.../...

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

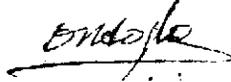
Fait à COTONOU, le 21 juin 1990

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat absent,
Le Président du Haut Conseil de
la République assurant l'intérim,



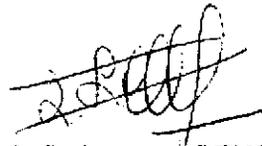
Mgr Isidore de SOUZA

Le Premier Ministre,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances



Idelphonse LEMON

Ampliations : PR 2 PM 2 PRESIDENT COMMISSION ET MEMBRES 20
SGG 4. HCR 4.-